

## Conditions générales de mise à disposition de commercialisation et exploitation de nos fichiers

**1. Objet :** Les clauses figurant dans les présentes conditions générales de mise à disposition d'adresses ont pour objet de définir les conditions de réalisation des prestations de mises à disposition d'adresses postales et/ou de n° de téléphone voire email commandées par le client. Toute commande implique de plein droit l'acceptation des présentes conditions. Celles-ci prévalent sur toutes autres conditions pouvant figurer sur les bons de commande du client ou conditions générales d'achat. Seules les commandes écrites sont considérées comme enregistrées.

**2. Proposition :** A défaut de mention particulière, toute proposition commerciale d'IDEACTIF est valide pour une durée d'un mois à partir de sa date d'émission.

**3. Qualité des informations :** IDEACTIF garantit qu'elle apportera tous ses soins à la qualité générale des informations diffusées au regard des spécifications de la base de données, et notamment aux normes postales en vigueur.

Néanmoins, elle entend rappeler en tant que besoin les principes découlant de l'application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi que de tout texte subséquent, et notamment du fait que les personnes disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données les concernant.

**4. Propriété intellectuelle et commerciale des données / Confidentialité :** IDEACTIF garantit, au sens de la loi n° 98-536 du 1<sup>er</sup> juillet 1998 relative à la protection juridique des bases de données ainsi que de tout texte subséquent, être titulaire :

- soit des droits d'auteur afférents à sa base de données et à toutes ses composantes (questionnaire, analyses, etc.),
- soit d'une licence de commercialisation de certaines données y figurant.

Le client s'interdit toute atteinte de quelque nature que ce soit à ces droits de propriété.

A ce titre, ainsi qu'au titre de son obligation de confidentialité, le client s'engage, sauf accord préalable et écrit d'IDEACTIF:

- à n'utiliser les données consultées et mises à disposition, et les informations ainsi obtenues que pour ses besoins internes ou pour la transmission aux sociétés de personnalisation ou aux routeurs agréés, en se portant garant du respect par lesdits prestataires de la plus stricte obligation de confidentialité,
- à ne pas les communiquer à des tiers à titre gratuit ou onéreux,
- à ne pas les commercialiser directement ou indirectement en tout ou partie, notamment sous forme d'échange,
- à ne pas reproduire en nombre, même gratuitement, les données consultées et les informations obtenues,
- à limiter l'utilisation des données mises à disposition à un usage unique,
- à ne pas réutiliser les données mises à disposition dans le cadre d'une location d'adresses, sauf conditions particulières expressement conclues avec le client dans le cadre d'une location avec mise à disposition du numéro de téléphone ou d'une location à utilisation multiple de ces données,
- à obtenir de ses salariés le respect des obligations susvisées.

En cas de non-respect des engagements susvisés, le client sera redevable envers IDEACTIF de pénalités d'indemnisation, calculées sur la base de dix fois le prix de location d'une adresse pour chaque adresse correspondant à la commande incriminée.

**5. Message :** Le client assume l'entière responsabilité du message, tant dans sa forme que dans son contenu, qu'il entend adresser nominativement à ses prospects via la mise à disposition d'adresses ou téléphone par IDEACTIF. IDEACTIF se réserve le droit discrétionnaire de ne pas agréer la location d'adresse, notamment au cas où le message envisagé par le client aurait un contenu relatif aux origines raciales, aux opinions politiques, philosophiques ou religieuses, aux mœurs des personnes ou à leurs appartenances syndicales, ou tout contenu contraire à l'article 31 de la loi du 7 janvier 1978, à l'ordre public ou aux bonnes mœurs.

En cas d'envoi par le client d'un message non agréé, IDEACTIF se réserve le droit d'assigner le client en réparation du préjudice subi du fait de l'envoi de ce message.

Afin de s'assurer de la régularité de l'utilisation des données cédées au client, IDEACTIF pourra insérer des pièges dans le fichier d'adresses ou téléphone remis au client, et ce dans la limite de un pour mille contacts remis.

**6. Lieu de livraison :** Dans le cas où le client opterait pour la location du fichier commandé (et non pour son achat), les adresses devront obligatoirement être livrées dans une société informatique ou de routage, reconnue par la profession. Le transfert des risques s'effectuant selon l'Incoterm EXW.

Dans le cadre d'une acceptation du prestataire, le client garantit que l'utilisation des fichiers sera effectuée par celui-ci, conformément aux présentes conditions générales. Au titre de cette garantie, le client déclare prendre en charge toutes les conséquences directes d'un éventuel détournement de fichiers ou d'utilisation non autorisée.

**7. Délais de livraison :** Sauf cas de force majeure ou perturbation, IDEACTIF se devra de respecter les délais de livraison précisés dans le devis établi.

*Ps : De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français : les grèves totales ou partielles, internes ou externes à l'entreprise, lock-out, intempéries, épidémies, blocage des moyens de transport et d'approvisionnement pour quelque raison que ce soit, tremblements de terre, incendie, tempête, inondation, dégât des eaux, restrictions gouvernementales ou légales, modifications légales ou réglementaires des formes de commercialisation, panne d'ordinateur, blocage des télécommunications, y compris le réseau PTT, et tout autre cas indépendant de la volonté expresse des parties empêchant l'exécution normale des prestations commandées.*

**8. Supports :** Tous les fichiers d'adresses postales ou téléphones peuvent être fournis sur support informatique, étiquettes cheshire ou listing papier. Lorsque les adresses sont envoyées par courrier électronique, le client s'engage à ouvrir ledit courrier électronique dans les huit (8) jours à compter de sa réception. Si le courrier électronique n'est pas ouvert dans ce délai, il sera détruit automatiquement. Dans l'hypothèse d'une livraison des adresses dans une société informatique ou de routage, le client se porte fort du respect de cette obligation par ladite société. Une ouverture tardive du courrier électronique expose le client à subir toutes les conséquences dommageables de son auto destruction.

**9. Prix :** Les prix indiqués s'entendent hors taxes pour les adresses postales / téléphones / emails. Les quantités indiquées dans les offres ou descriptifs des fichiers sont toujours approximatives, celles-ci peuvent en effet varier en fonction de mouvements d'adresses à l'intérieur des fichiers.

Toutes les factures d'IDEACTIF sont payables par chèque à réception, sauf dispositions contraires convenues préalablement entre les parties. Lorsque la nature ou l'importance des travaux le justifie, un acompte peut être demandé à la signature de la commande.

De convention expresse, le défaut de paiement à échéance entraînera de plein droit et sans mise en demeure préalable :

- l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues, quel que soit le mode de règlement prévu,
- la facturation de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal au jour de la facturation à compter de la date d'échéance de la facture.

**10. Frais d'annulation :** Si une commande est annulée par le client avant la date de livraison, des frais de dédit seront facturés (20 euros hors taxes le mille) en sus des frais techniques d'extraction. En revanche, si une commande est annulée après la date de livraison, le client devra s'acquitter de la totalité du montant de la facture.

**11. Engagement qualité :** Ideactif est soumise à une obligation de résultat sur la fiabilité des adresses postales des fichiers adressés.

- le taux de NPAI doit être d'un maximum de 5% du fichier global livré.
- le taux de faux numéros de téléphone doit être d'un maximum de 6,5% du fichier global livré.

Ideactif s'engage au remboursement\* des adresses en NPAI ou faux numéros de téléphone, situées au-delà des taux ci-dessus mentionnés, qui auront fait l'objet d'une réclamation écrite auprès de ses services. A des fins de validation, toute réclamation devra être accompagnée, par la remise chez Ideactif sous support informatique, de l'intégralité des adresses faisant l'objet de ladite réclamation. Cet engagement est limité à une période d'utilisation de 2 mois après la livraison.

*\*Le remboursement des adresses constatées au-delà des deux taux maximum ci-dessus fixés, sera calculé sur la base de leur coût unitaire mentionné.*

**12. Responsabilité :** IDEACTIF s'efforce de mettre à la disposition du client les informations et conseils lui permettant de prendre sa décision concernant la demande de prestation de services. Toutefois, la décision finale du choix des fichiers et des sélections appartient au client.

Eu égard à la nature de ces services, les parties conviennent qu'IDEACTIF ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des rendements d'une opération.

Les fichiers que loue ou vend IDEACTIF ont fait l'objet de déclarations à la CNIL. Il appartient au client de disposer des autorisations légales et administratives nécessaires quant à l'utilisation des fichiers mis à disposition.

En cas de condamnation prononcée, les dommages et intérêts portés à la charge d'IDEACTIF seront d'un commun accord limités aux sommes effectivement versées par le client à IDEACTIF pour la prestation ayant motivé la responsabilité d'IDEACTIF. En aucun cas IDEACTIF n'est responsable des préjudices indirects tels que préjudice commercial, perte de commande, absence ou faible rendement consécutif à une campagne publicitaire.

**13. Force Majeure :** Les cas de force majeure suspendent l'exécution de la prestation commandée à IDEACTIF, et au-delà de deux mois la résilient automatiquement.

De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français : les grèves totales ou partielles, internes ou externes à l'entreprise, lock-out, intempéries, épidémies, blocage des moyens de transport et d'approvisionnement pour quelque raison que ce soit, tremblements de terre, incendie, tempête, inondation, dégât des eaux, restrictions gouvernementales ou légales, modifications légales ou réglementaires des formes de commercialisation, panne d'ordinateur, blocage des télécommunications, y compris le réseau PTT, et tout autre cas indépendant de la volonté expresse des parties empêchant l'exécution normale des prestations commandées.

**14. Résiliation :** En cas de manquement par l'une des parties aux présentes conditions générales, non réparé dans un délai de quinze jours à compter à compter de l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception notifiant ledit manquement en cause, l'autre partie pourra faire valoir la résiliation du contrat passé en application des présentes conditions générales, sans préjudice des dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre conformément aux présentes conditions générales et à la loi.

**15. Intégralité du contrat :** Les présentes conditions générales expriment l'intégralité des droits et obligations des parties attachés aux contrats conclus en leur application, à moins que les parties ne concluent un contrat écrit spécifique dérogeant expressément aux présentes conditions générales.

Le fait pour l'une des parties de ne pas se prévaloir d'un manquement par l'autre partie à l'une quelconque des obligations visées dans les présentes ne saura être interprété pour l'avenir comme une quelconque renonciation à l'obligation en cause.

**16. Loi applicable et attribution de compétence :** Les présentes conditions générales sont soumises à la loi française. Toute contestation pouvant intervenir entre les parties quant à l'interprétation ou l'exécution des présentes conditions générales relèvera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce.